



REGLEMENT DE LA PÊCHE ETANG DE LA PIERRE TOURNISSE

Pour avoir le droit de pêcher dans l'étang communal de la Pierre Tournisse géré par l'association "Pêche détente à Torfou", tout pêcheur doit détenir une carte de pêche de l'association. Le droit de pêche n'est pas réservé uniquement aux Torfousiens.

Ouverture de la saison de pêche

SAMEDI 29 MARS AU DIMANCHE 30 NOVEMBRE

La pêche est autorisée uniquement les samedis, les dimanches, les mercredis et les jours fériés.

Ouverture tous les jours de la semaine du 1^{er} juillet au 31 août. (Période estivale)

La pêche est autorisée à trois cannes avec hameçons simples dont 1 seul au vif.

Avec ou sans moulinet et muni d'un seul hameçon par monture.

Tout autre mode de pêche est prohibé.

La pêche à la cuillère ou autres leurres est interdit.

Une seule ligne est autorisée au vif avec hameçon simple. La taille légale des captures de carnassiers est de :

- 60 cm pour le brochet
- 50 cm pour le sandre
- 40 cm black bass

Les prises de carnassiers sont limitées à 1 brochet ou 1 sandre ou 1 black bass par pêcheur par jour

Tout carnassier pris et gardé, met fin à ce type de pêche pour le restant de la journée du pêcheur.

Conserver les carpes capturées est interdit (toutes espèces). La remise à l'eau est obligatoire, ceci afin de continuer la lutte contre les herbes envahissantes. (L'Elodée du Canada)

Pour la pesée : le tapis de réception ou filet de pesée est obligatoire.

La pesée avec crochet dans les ouïes est interdite

Les enfants de moins de 12 ans, peuvent pêcher gratuitement avec une canne (pêche au moulinet et au vif exclus), ils doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte titulaire de la carte de pêche

Le contrôle des cartes sera effectué par les membres du bureau. **Le non-respect de ce règlement, peut engager des pénalités et la suppression de la carte de pêche pour le reste de la saison.**

Prix des cartes de pêche

Carte à l'année		Carte à la journée
Adulte : 25,00 €	Enfant (-16 ans) : 10.00 €	Tout pêcheur : 5.00 €

Dépositaire : Bar RELAIS DES SPORTS 68 rue Nationale Torfou.

Ou En cas de fermeture du RELAIS DES SPORTS

Chez le secrétaire M Brochard gilles : 20 RUE VAL DE SEVRE TORFOU 49660 SEVREMOINE

La baignade est interdite dans l'étang.

L'alevinage est assuré par l'association. Tout alevinage sauvage est interdit.

Président : **E. BROCHARD** 06/86/67/41/55
Trésorier : **J. M. ROUSSEAU** 06/11/65/30/84
Secrétaire : **CH. GIRARD** 06/42/56/15/85